

DOMAINE DE MONTERET

TARIF 2016

TARIFS I : Eglise protestante de Genève, crèches, scouts

TARIFS II : Ecoles primaires et secondaires, associations sportives, culturelles, sociales, séminaires, autres groupes

	PRIX ADULTE	PRIX ENFANT (JUSQU'A 18 ANS)	MINIMUM DEMANDE	
JOURNEE + NUITEE DU DIMANCHE SOIR (DES 18H) AU SAMEDI MATIN (JUSQU'A 10H)				
TARIF I	18.00	13.00	350.00	
TARIF II	22.00	15.00	430.00	
WEEK-END (SAMEDI DES 13H JUSQU'A DIMANCHE SOIR 18H) ET JOURS FERIES				
TARIF I	22.00	15.00	385.00	
TARIF II	27.00	20.00	550.00	

TARIFS III : ANNIVERSAIRES, FETES, MARIAGES, SORTIES D'ENTREPRISES ETC.

(les locations à but lucratif avec entrée payante sont interdites)

TARIF III TARIF UNIQUE INDEPENDANT DU NOMBRE DE PERSONNES	MONTERET I (CHATEAU)	MONTERET II (NOUVEAU)
JOURNEE + NUITEE EN SEMAINE	990.00	860.00
WEEK-END (DE SAMEDI 13H A DIMANCHE 18H) ET JOURS FERIES	1355.00	1110.00

SALLE POLYVALENTE EN ANNEXE A MONTERET II (NOUVEAU)

	TARIFS I & II	TARIF III	TARIFS I, II, III
	SUPPLEMENT SALLE (avec hébergement)		SALLE & CUISINE UNIQUEMENT
FORFAIT 2 JOURS OU WEEK-END (SAMEDI 13H A DIMANCHE 18H)	190.00	390.00	635.-
3 JOURS ET PLUS	50.- /jour	SUR DEMANDE	SUR DEMANDE

PRESTATIONS NON COMPRISES DANS LE PRIX DE LA LOCATION

(Montants sous réserve des fluctuations des prix du marché, les charges étant facturées au prix coûtant)

CHAUFFAGE (COMPTEUR)	Selon compteur (MI Gaz)	Frs. 1.10/4.00
ELECTRICITE (COMPTEUR)	Par KWH	Frs. 0.43
TELEPHONE	Taxcard	

ARRHES

	TARIF I	TARIF II	TARIF III & SALLE
- journée simple - journée + nuitée, - week-end, - 2 ou 3 jours	100% du total du min. journalier. Délai pour le versement : 15 jours dès réception du contrat	100% du total du min.journalier. Délai pour le versement : 15 jours dès réception du contrat	100% du forfait fixe. Délai pour le versement : 15 jours dès réception du contrat
au-delà de 3 jours	50% du total du min.journ.. Délai pour le versement : 15 jours dès réception du contrat	50% du total du min. journalier. Délai pour le versement : 15 jours dès réception du contrat	--
CAUTION restituée après le séjour, déduction faite des casses éventuelles	Frs. 100.00	Frs. 200.00	Frs. 300.00

Conditions d'annulation

(valable pour toute réservation, quelle que soit sa durée et le délai donné pour l'annulation)

1. La garantie "casse" est remboursée intégralement.
2. Les arrhes versées sont remboursées si les lieux peuvent être reloués aux dates concernées. Le remboursement sera partiel ou nul si la durée ou l'importance de la location de remplacement est inférieure celle ayant fait l'objet d'une annulation. Dans tous les cas de remboursement, une déduction de Frs. 50.- sera retenue pour couvrir les frais administratifs.